

**PLAN D'ACTION POUR LA SAUVEGARDE
DE *CISTUS HIRSUTUS*
(= *CISTUS PSILOSEPALUS*)**

I- RAPPEL DE LA SITUATION

1- Description

Le ciste hérissé, *Cistus hirsutus*, est un arbrisseau buissonnant très odorant, à tiges garnies de longs poils. Les feuilles vertes foncées, également poilues, sont sessiles et opposées. En mai - juin, s'épanouissent de grandes fleurs aux pétales blancs thés de jaune à la base.

2- Répartition / Régime de protection

Le ciste hérissé n'est présent au monde qu'en France, à Madère, au Portugal et en Espagne. En France, il n'est connu désormais qu'en Charente maritime (îles de Ré et d'Oléron) et en Bretagne, à La Forest-Landerneau. Il a disparu de Vendée où il était connu en forêt d'Olonne.

La station de La Forest-Landerneau a fait l'objet de bien des débats quant à la spontanéité de l'espèce à cet endroit.

A la fin du siècle dernier, de nombreux articles ont été produits pour défendre, ou au contraire rejeter, l'hypothèse d'une introduction ancienne de cette espèce ibérique.

Quoi qu'il en soit, *Cistus hirsutus* subsiste à La Forest-Landerneau depuis près de 150 ans. Dans tous les cas, cette localité isolée, constituant la limite nord absolue de l'espèce, n'est pas de moindre intérêt et une attention particulière doit lui être accordée.

Par ailleurs, *Cistus hirsutus* est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire national (annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995). La station de La Forest Landerneau est inventoriée en ZNIEFF de type 1 et fait partie d'un futur Site d'Intérêt Communautaire, au titre de NATURA 2000.

3- Ecologie / Menaces

Cistus hirsutus est une plante thermophile affectionnant les endroits ouverts et exposés à la chaleur, des landes ou des bois clairs.

A La Forest-Landerneau, et même si quelques populations peuvent être observées dans des biotopes orientés au nord, le ciste hérissé se développe préférentiellement sur des talus exposés au sud. Il est notamment particulièrement bien représenté sur les micro-falaises bordant la rive nord de l'Elorn.

L'espèce semble très sensible à une fermeture importante du milieu. Elle se maintient sous la forme d'individus vigoureux dans des fourrés clairs (à ronces, ajoncs d'Europe, fragon petit-houx, fougère aigle, ...) ou en lisière de chênaies rabougries. Lorsque le couvert arborescent devient trop dense, ou que le milieu s'embroussaille, le ciste devient de plus en plus chétif et peut finir par disparaître.

Cette espèce est également sensible au désherbage chimique des talus et des lisières.

4- Actions conservatoires déjà menées / Etat actuel

Depuis sa création, le Conservatoire Botanique National de Brest s'est intéressé à cette espèce. En 1988, il constatait que les cistes inventoriés en bordure de l'Elorn étaient considérés comme éteints, et que seuls 4 ou 5 pieds présents le long de la voie ferrée avaient échappé à des désherbages chimiques. Deux pieds fleuris subsistaient par ailleurs dans deux parcelles isolées (un jardin et un champ cultivé) non loin de la voie ferrée.

Les premières interventions du Conservatoire consistèrent à informer la SNCF de la présence de cette espèce protégée le long de la voie ferrée, sur les terrains pour lesquels ils avaient une obligation de gestion, et de la nécessité d'abandonner tout traitement chimique de cette portion de voie ferrée. Parallèlement, le Conservatoire procédait à des récoltes de graines sur des individus de cistes déjà morts par désherbage chimique, afin de les multiplier en culture. Cette première mesure d'information fut suivie d'un engagement de la SNCF à ne plus entretenir chimiquement les talus abritant le ciste.

Plus tard, profitant de travaux effectués par la SNCF (travaux visant à reprofiler les talus bordant la voie ferrée en vue d'une mise aux normes pour le passage du TGV), le Conservatoire proposa d'opérer à une végétalisation du talus par plantation de jeunes cistes. Suite à un accord de la SNCF, les cistes multipliés au Conservatoire (à partir des graines récoltées dans la nature quelques temps auparavant) purent être réintroduits sur l'un des talus de la voie ferrée.

Parallèlement, le Conservatoire testait, à Brest, les possibilités de levées de dormance des graines de cistes sous l'effet de la chaleur. Ces tests ont montré qu'un bref passage des graines à de hautes températures permettait d'obtenir très rapidement des germinations, puis des plants de cistes.

L'opération de réintroduction effectuée en 1989 par le Conservatoire à La Forest-Landerneau, et les actions de communication qui s'en suivirent, firent des émules puisque "La Forest Environnement", association locale de protection de la nature, décidait, peu de temps après, de poursuivre l'action en réimplantant, sur les conseils du Conservatoire, de nouveaux pieds de ciste, cette fois en bordure immédiate de l'Elorn.

Environ 10 ans plus tard, la population de *Cistus hirsutus* de La Forest-Landerneau peut être estimée à environ 150 à 200 individus.

Les pieds plantés en 1989 se maintiennent mais semblent affaiblis par un développement important du fourré dense dans lequel ils poussent.

Les quelques pieds plantés au début des années 1990 par l'association "La Forest-Environnement" en bordure de l'Elorn se maintiennent également et paraissent dans une situation stable et optimale (exposition au sud, végétation très clairsemée).

Il semblerait même que quelques pieds se soient développés spontanément en lisière d'un bois clair à *Quercus robur* et *Fagus sylvatica* à partir de ces individus réintroduits.

Par contre, plusieurs individus autrefois présents en lisière des parcelles situées entre l'Elorn et la voie ferrée semblent avoir disparu, du fait du développement des haies séparant ces parcelles et de la plantation de feuillus divers au sein de ces parcelles. Nous avons récemment observé un pied de ciste au coeur d'une de ces parcelles, qui paraît aujourd'hui menacé à très court terme du fait de la fermeture très rapide du milieu qui est désormais inéluctable en l'absence d'intervention.

II- PLAN D'ACTION

Compte tenu de l'état des lieux dressé ci-dessus, le plan d'action pour la sauvegarde de *Cistus hirsutus* reposera en priorité sur l'entretien et le suivi de la population actuelle. Des opérations simples de limitation de la concurrence végétale devraient en effet suffire à assurer la conservation des individus de cistes. Ces mesures de limitation de la concurrence peuvent reposer sur des opérations classiques de débroussaillage, mais il pourrait également être envisagé d'expérimenter de nouveaux modes de gestion par des feux courants, ces feux pouvant permettre à la fois d'entretenir le milieu et de favoriser la germination de graines de cistes présentes dans le sol à l'état de dormance.

Il conviendrait également, dans un second temps, de tenter de restaurer les micro-populations de *Cistus hirsutus* qui se développent ou qui se sont développées le long des haies ou des chemins présents entre l'Elorn et la voie ferrée, afin de réduire le morcellement de la population. Cela supposerait alors d'empêcher la fermeture des parcelles par l'arrachage ou l'abattage des arbres qui y ont été plantés et de couper périodiquement (arbres têtards) les arbres des haies, comme cela devrait être le cas autrefois. Cela nécessitera évidemment l'accord des propriétaires concernés.

Enfin, il serait intéressant de comprendre le processus de colonisation du milieu par le ciste en envisageant de cartographier finement la distribution de chaque ciste, afin de suivre les éventuelles extinctions ou apparitions d'individus par semis naturel.

En résumé, nous proposons donc le plan d'action suivant :

Mesures de sauvegarde des populations existantes :

- ① Débroussaillage du talus SNCF abritant *Cistus hirsutus*.
- ② Suivi et entretien des populations de cistes présentes en bordure de l'Elorn (entretien léger par débroussaillage).

Mesures visant à consolider les populations :

- ③ Maîtrise foncière et/ou contractualisation avec les propriétaires des parcelles situées entre l'Elorn et la voie ferrée afin d'envisager l'abattage des arbres plantés dans ces parcelles et l'entretien des haies et des talus

Mesures visant à améliorer les connaissances concernant les modes de gestion et le suivi des populations :

- ④ Expérimentations de gestion des populations de ciste par des feux courants.
- ⑤ Mise en place d'une cartographie fine et suivi de la distribution du ciste dans le site.

Partenariats possibles :

Ce plan d'action pourra être mis en place dans le cadre d'un partenariat entre le Conservatoire Botanique National de Brest et (notamment) la SNCF, l'association "La Forest-Environnement", le CREN Bretagne.